

einen leeren Magen. Ein Bussard hatte noch das Gewöll samt Fusskrallen von einer Amsel in sich, ein anderer das einer Meise. Die Farben des Gefieders variierten stark. Auffallend viel hellgefärbte Tiere waren zu sehen.

Ebenfalls sehr schwer litten die Eulen. Tote Steinkäuze zählte ich über fünfzig, dann einige Schleiereulen, trotzdem diese Tiere südlich des Sees gar nicht häufig sind. Die Eulen waren oft so mager, dass der abgebalgte Körper wirklich nur mehr «Haut und Bein» und bedeutend kleiner als der Schädel war. Auch etwa zwanzig Turmfalken, die in der Färbung ziemlich einheitlich waren, fielen als Opfer des Winters, ebenso drei Fischreiher und eine Rohrdommel. Auffallend wenige tote Wasservögel wurden gefunden, Spechte gar keine. Man konnte überhaupt an den Futterplätzen die Beobachtung machen, dass wohl viel Vogelvolk sich Nahrung holte, aber es waren wenig Arten darunter. Spechte fehlten auch hier fast ganz, ebenso die Bergfinken; auch Drosseln und Krametsvögel liessen sich selten sehen, nicht einmal viele Meisenarten.

Am verhängnisvollsten für die Vogelwelt waren die letzten 14 Tage der Kälteperiode, die Zeit vom 10. bis 24. Februar. Aber auch zu Anfang der bösen Zeit, in der Woche vom 27. Januar bis 3. Februar, berichteten Holzer und Waldarbeiter, wie Vögel von den Bäumen fielen. Es mögen die ältern und schwächern gewesen sein. Die kälteste Woche, 10. bis 17. Februar, verschonte auch die jüngern nicht mehr. Wohl legte mancher Vogelfreund Futter, aber gerade die der Nahrung am meisten bedürftigen Vögel erreichten es nicht, solange es nicht hart gefroren war.

## INTERNATIONALER VOGELSCHUTZ

Man wird sich erinnern, dass das internationale Komitee am 21. und 22. Mai in Genf zusammengetreten ist und beschlossen hat, dass jeder Delegierte bei seinem eigenen Gouvernement vorstellig werden solle, um die Errichtung einer internationalen Kommission für Vogelschutz beim Völkerbund durchzuführen.

Wegen der Wichtigkeit dieser Intervention wollen wir den Text unserer Eingabe trotz der durch Versehen entstandenen Verspätung des Lesern des O. B. nicht vorenthalten.

Dr. L. P.

*Au Haut Conseil fédéral*

*Berne.*

Monsieur le Président de la Confédération,  
Messieurs les Conseillers fédéraux,

En ma qualité de délégué de la Suisse auprès du Comité international pour la protection des oiseaux, j'ai l'honneur de soumettre à votre bienveillant examen la requête que voici.

C'est une vérité que la faune ailée est menacée plus que jamais. Plusieurs de ses représentants ont déjà disparu. D'autres, en parti-

culier les migrateurs qui rendent des services si éminents à l'agriculture, diminuent de façon rapide et continue.

La convention pour la protection des oiseaux utiles à l'agriculture, conclue à Paris, le 19 mars 1902, à laquelle notre pays a donné son adhésion, n'a pas sorti ses pleins effets. Elle n'a été ratifiée que par 8 Etats. Les excellentes dispositions qu'elle contient sont rendues inefficaces par des réserves qui autorisent des abus de toute espèce. Ainsi, chaque année, des centaines de milliers de passereaux sont encore massacrés en France et en Belgique, malgré la ratification de la convention.

Pour empêcher la disparition de l'ornis européenne, une action commune est urgente. Il est nécessaire qu'une réglementation internationale précise soit établie et strictement appliquée sur toute l'aire visitée au cours des migrations.

C'est dans cette intention que, le 20 juin 1922, quelques personnalités, dont Lord Grey of Falladon, ancien Premier Ministre de la Grande-Bretagne, l'Earl Buxton, le Dr. Percy Love, Dir. du British Museum, T. Gilbert Pearson, Prés. de l'Association des Sociétés Audubon des Etats-Unis et du Canada (voir « Bulletin » Avant-propos ci-joint), ont fondé, à Londres, le *Comité International pour la Protection des Oiseaux*. Ce Comité comprend actuellement les représentants de 21 Etats (Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Etats-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Suède, Suisse, Tschéco-Slovaquie) (voir « Bulletin », page 3—14). Après les réunions de Luxembourg, Copenhague et Londres, le Comité international où siège un représentant de chaque nation affiliée, a tenu sa dernière séance à Genève, le 21 et 22 mai 1928. Sir Eric Drummond, Secrétaire général de la Société des Nations nous délégua, à titre officieux, le Major A. Buxton et l'Institut international d'agriculture de Rome était officiellement représenté par Mr. Asher Hobson. En outre un certain nombre de personnes, pour la plupart spécialisées en ornithologie, assistaient à titre d'invités aux séances générales portant à plus de 60 le nombre des participants.

A Genève, après avoir entendu une série de conférences, le Comité a adopté une « Déclaration de principes » et des « Résolutions », dont j'ai l'honneur de vous remettre le texte sous ce pli. Par l'étude de ces deux importants documents, vous verrez que les revendications formulées sont extrêmement modérées. Sans doute, elles ne touchent pas directement notre législation fédérale, puis que toutes les mesures préconisées sont déjà en vigueur dans notre pays. Mais, étant donné que la protection des oiseaux, lorsqu'elle ne s'exerce que dans quelques Etats seulement, profitent surtout à ceux qui perpètrent les massacres, la Suisse a un intérêt évident à faire en sorte que les mesures qu'elle s'impose volontairement soient appliquées sur tout le continent.

Les « Résolutions » se terminent de la façon suivante:

« Il est convenu que les présidents de chacune des Sections nationales soumettront sans retard ces propositions à leur Gouvernement

respectif, en leur demandant de prendre les décisions et mesures nécessaires en vue de leur application » (sic).

C'est pourquoi, conformément à cette décision et en ma qualité de délégué de la Suisse auprès du Comité international pour la protection des oiseaux, j'ai l'honneur de solliciter votre intervention auprès de la Société des Nations, afin d'obtenir la formation d'une Commission internationale pour la protection des oiseaux.

Espérant que vous voudrez bien accueillir favorablement notre requête, je vous pris, Monsieur le Président et Messieurs, d'agréer l'hommage de ma considération la plus distinguée.

*Dr. Léon Pittet*

Président du Comité national suisse pour la protection internationale des oiseaux.

Délégué suisse auprès du Comité international pour la protection des oiseaux.

La Chassotte près Fribourg, le 12 juillet 1928.

**Annexes :** Bulletin du Comité international.  
Déclaration de principes.  
Résolutions de la Conférence de Genève.

### **Antwort des Bundesrates.**

Eidg. Politisches Departement. — Département Politique Fédéral.  
Division des Affaires Etrangères. B. 14.3.23. a -TA.

Berne, le 13 octobre 1928.

Monsieur le Dr Léon Pittet,  
Président du Comité National Suisse pour la Protection internationale des Oiseaux. La Chassotte près Fribourg.

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de recevoir la lettre, en date du 12 juillet dernier, par laquelle vous avez bien voulu nous soumettre les résolutions votées à Genève, le 22 mai dernier, par le Comité international pour la protection des oiseaux, en nous priant d'intervenir auprès de la Société des Nations, afin d'obtenir la constitution d'une Commission internationale pour la protection des oiseaux.

Cette question fera l'objet d'un examen attentif de la part des Autorités fédérales, notamment du Département fédéral de l'Intérieur. Il y aurait pour la Suisse le plus grand intérêt à ce que les dispositions de la Convention de Paris de 1902 pour la protection des oiseaux utiles à l'agriculture fussent appliquées rigoureusement dans tous les pays signataires. Aussi le Conseil fédéral envisagera-t-il sans doute avec faveur la réunion d'une conférence internationale chargée de mettre sur pied une nouvelle convention et de créer, en même temps, une commission internationale pour la protection des oiseaux.

Nous nous enquerons encore de l'attitude que les Gouvernements étrangers estiment devoir adopter à l'égard de cette intéressante question et nous nous réservons de vous faire une communication à ce sujet, dès que l'enquête actuellement en cours sera close.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Département Politique Fédéral: Motta.